Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_59-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 2 juillet 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
H. SIVINIANT, procuration à E. PENVEN
O. LEMESLE ; procuration à L. FÉGAR
A. RONDEAU, procuration à S. PERON,
N. COQUILLON, procuration à J. COQUILLON,

Absents : B. GOURHANT

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	26

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Madame Kristel MARIE

2. URBANISME

Projet de construction ilot B. Demande de participation financière de Terre d'Armor Habitat

2026-59

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation financière de Terre d'Armor Habitat dans le cadre de l'acquisition sous forme VEFA de 28 logements locatifs sociaux comportant 20 maisons individuelles groupées et 2 collectifs de 4 logements sur l'îlot B de la ZAC (parcelle en face d'Ages et Vie). Il propose de verser une participation de 2000 € par logement.

Considérant la nécessité de tendre vers la réalisation des objectifs triennaux issus de l'application de la loi SRU, fixés dans le Programme Local de l'Habitat communautaire de Lannion Trégor Communauté,

Considérant les dispositions du contrat de mixité social signé pour la période 2023-2025 et le projet de Contrat de mixité sociale 2026-2028,

Considérant qu'en application des dispositions prévues par la délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2024 fixant les conditions d'octroi des aides en faveur de l'habitat social et de l'habitat privé, le bailleur social Terre d'Armor Habitat a sollicité auprès de la commune le

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_59-DE

versement d'une subvention d'équilibre de 56 000 € pour l'opération comportant 28 logements sociaux

Vu le plan de financement d'équilibre de l'opération dont le montant s'élève à 4 154 653 euros TTC.

Prix de revient prévisionnel estimé à 4 154 653 € TTC

Financement prévisionnel :

• Subvention Etat (2026)	61 221 €	1,47 %
• Subvention LTC (GDA 2025)	147 000 €	3,54 %
• Subvention Commune (2000€/logt)	56 000 €	1,35 %
• Subvention CD22	147 000 €	3,54 %
• Financement TAH	3 743 432 €	90,10 %
TOTAL	**4 154 653 €**	**100 %**

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :
:

APPROUVER l'octroi d'une subvention d'un montant de 56000 € (soit 2000 € /logement) à Terre d'Armor Habitat dans le cadre de l'acquisition sous forme de VEFA de 28 logements locatifs sociaux du programme de construction.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

À Ploubezre, le vendredi 10 juillet 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

Kristel MARIE

MAIRIE de PLOUBEZRE * CÔTES D'ARMOR *